

SE PRÉPARER À LA V.A.E D'AIDE-SOIGNANT.E

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant obtenu la recevabilité du Livret 1 auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

DURÉE

Maximum 24h d'accompagnement

COÛT

60€/heure, soit 1440€ pour un accompagnement de 24h.

Trois modes de financement possibles : par l'employeur ou Pôle Emploi, le CPF ou en auto-financement

LIEU

Au sein de l'IFSI-IFAS du Forez
2 bd Gambetta 42600 MONTBRISON
(Uniquement en présentiel)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Accompagnement individuel

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs formés à l'accompagnement VAE et membres de jury VAE (en dehors des personnes accompagnées)

PRÉREQUIS

Avoir obtenu la lettre de recevabilité du Livret 1, attestant de 1607h d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme AS (valable 3 ans)

OBJECTIFS

- Constituer le livret 2 : identifier ses activités et expériences significatives en rapport avec le métier d'aide-soignant, les expliciter à l'écrit et les valoriser
- Présenter oralement et valoriser ses acquis devant le jury

PROGRAMME

- Préparation à la certification : aide à l'identification des activités significatives, aide méthodologique à la description et à l'analyse de l'activité
- Aide au suivi des préconisations du jury en cas de validation partielle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Recensement des connaissances actuelles du candidat (quizz des pré-acquis) et de ses besoins spécifiques d'accompagnement
- Démarche d'analyse descriptive des expériences et aide à la rédaction du Livret 2, en séances individuelles et collectives
- Simulation d'entretiens avec le jury
- Entretien post-jury permettant d'analyser les observations et les préconisations du jury, en cas d'obtention partielle
- Suivi personnalisé
- Evaluation de la progression, de l'atteinte des objectifs et de la satisfaction du candidat

RÉSULTATS ATTENDUS

Le candidat accompagné doit être en capacité :

- D'exposer par écrit ou oral son expérience en rapport avec la certification visée
- De cibler les activités caractéristiques de son expérience les plus en adéquation avec les exigences du référentiel visé
- De rédiger et constituer son dossier VAE
- De se présenter à l'entretien sollicité par le jury

DÉLAI D'ACCÈS

2 mois à compter de la demande d'inscription (hors juillet et août). Date des accompagnements à programmer selon les dates de jury VAE DEAS. A titre d'information, les dates de jury sont :

- Session d'octobre 2023 : dépôt du Livret 2 en juin 2023
- Session de décembre 2023 : dépôt du Livret 2 en sept. 2023
- Sessions 2024 non déterminées à ce jour